
RAMPE MINI VEGA SPA AVEC PRISE ALLUME-CIGARE

FIXATIONS MAGNETIQUES



1.	CARACTERISTIQUES MINI VEGA	5
2.	CARACTERISTIQUES BOITIER DE COMMANDES HANDY	6
3.	INSTALLATION	7
4.	FONCTIONNEMENT	8
5.	ENREGISTREMENT DE MESSAGES	12

IDENTIFICATION : GT-0906-MLTPX Indice B
CODE : 33802-01
14/05/2024
FRANCAIS

STANDBY[®]

 FRANCE

Siège Social : Zone d'Activités « Les Gailletrous » - rue Louis Pasteur-
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Tel : +33 (0)2 54 57 52 52 – Fax +33(0)2 54 56 80 00

SAS au capital de 102. 400 € - APE (NAF) 2790 Z – SIRET 310 999 891 00040

AVERTISSEMENTS GENERAUX

LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été développés en tenant compte des normes et réglementations en vigueur. Les informations contenues dans la documentation technique tiennent compte de l'état de la technique ainsi que des connaissances et de l'expérience acquises au fil des ans.

STANDBY-FRANCE n'est pas responsable des dommages ou conséquences résultant de l'utilisation de ces informations :

- Au non-respect des informations fournies dans la documentation du produit.
- A l'utilisation non conforme du produit.
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par du personnel non qualifié.
- Aux modifications apportées par l'utilisateur ou l'opérateur de sa propre autorité.
- Des modifications techniques non soumises et approuvées par STANDBY-France
- En cas d'utilisation de pièces de rechange non approuvées par STANDBY-FRANCE

NOTE: LES REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DANS LE DOCUMENT NE SONT PAS CONTRACTUELLES

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule relève de la seule responsabilité de l'installateur.



Seul le personnel chargé de l'installation est autorisé à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et les matériaux appropriés à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et installée selon les règles de l'art.



Seul un personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation de l'appareil.

Personnel informé : sous la supervision de l'installateur, une personne informée de la tâche à accomplir et des dangers potentiels qui y sont associés.

Personnel qualifié : sous la supervision de l'installateur, une personne qui, par ses connaissances, sa formation et son expérience, est capable d'effectuer l'installation en reconnaissant et en évitant les dangers potentiels de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plates-formes de travail appropriés.



Ne jamais fixer les lumières.



Le port des EPI associés est obligatoire. (chaussures de sécurité, casque, gants de manutention).

STANDBY-FRANCE n'accepte aucune responsabilité pour les déficiences qui peuvent survenir dans la définition du système d'installation, les renforcements éventuels, les forages de toit, l'état et la qualité des surfaces d'installation, l'utilisation des points d'ancrage du fabricant et la définition de l'alimentation et de la protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR ET DE L'OPÉRATEUR

Les produits STANDBY-FRANCE sont des équipements professionnels qui ne doivent être utilisés qu'à cette fin. Leur utilisation est soumise aux obligations légales en matière de sécurité du travail auxquelles l'opérateur doit se conformer. Ceci s'applique aux règles de sécurité et de prévention des accidents ainsi qu'aux règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements routiers est soumise au respect des règles définies par le code de la route.

Obligation de l'opérateur :

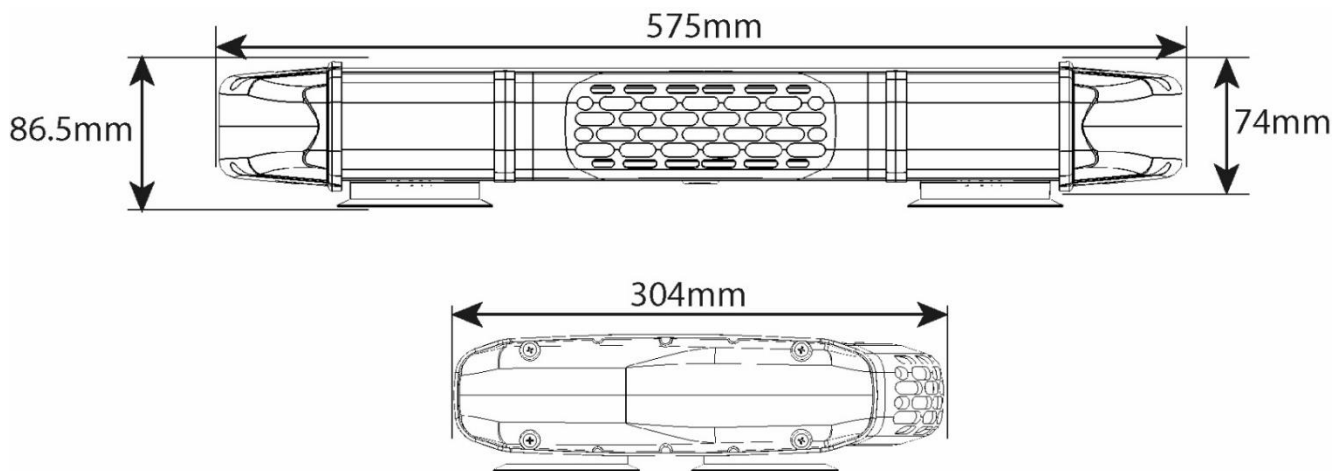
- Se tenir au courant des réglementations en vigueur en matière de sécurité au travail.
- Effectuer une analyse des risques liés aux conditions de travail particulières sur le lieu de travail
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Vérifier régulièrement, lors de l'utilisation du matériel, que les règles de mise en œuvre sont conformes aux règles de sécurité et aux normes en vigueur.
- S'assurer que les opérateurs ont lu et compris le manuel d'utilisation de l'équipement.
- Veiller à ce que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers liés au fonctionnement de l'équipement.

Mettre à la disposition du personnel les équipements de protection associés à l'intervention et veiller à leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'opérateur :

- D'assurer l'entretien curatif et préventif de l'équipement
- De veiller à ce que les dispositifs de sécurité soient vérifiés régulièrement

1. CARACTERISTIQUES MINI VEGA



Poids : 6,4 Kg

TENSION D'UTILISATION : 10-15 volts

CONSOMMATIONS

Mode Flash

- 6,3A en pointe sous 13,5 volts
- 2,2A en moyenne sous 13,5 volts

Mode Sirène & Flash

- 8A en pointe sous 13,5 volts
- 5,2A en moyenne sous 13,5 volts

HOMOLOGATIONS

Selon Règlement n°65

- Rampe Bleue : TB1 E2 0015049
- Rampe orange : TA1 E2 0015221

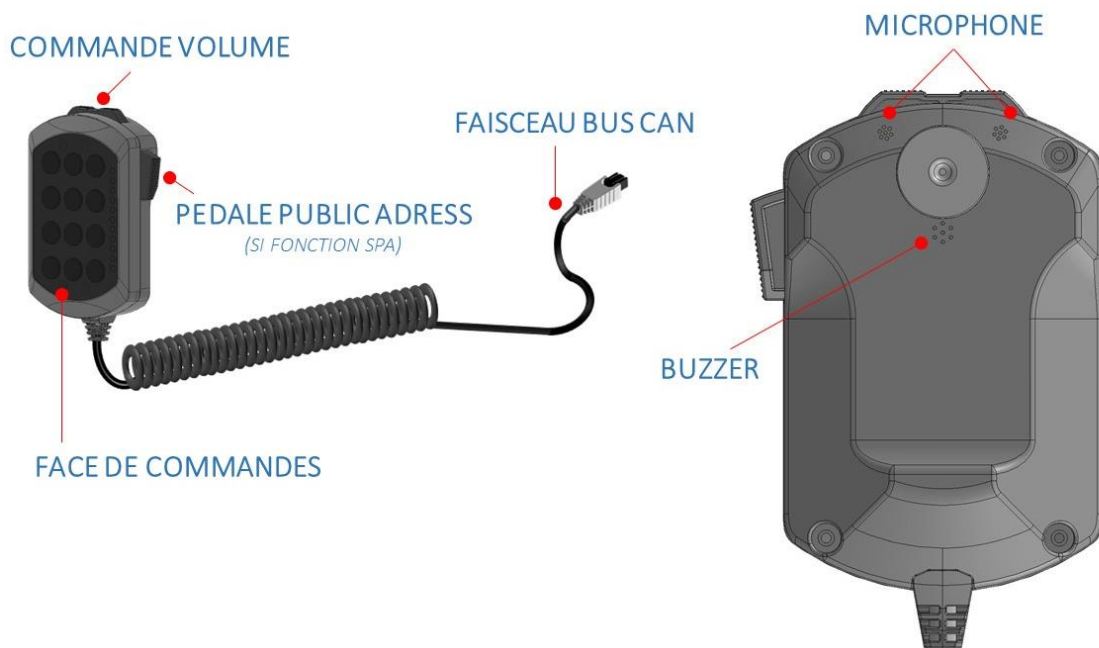
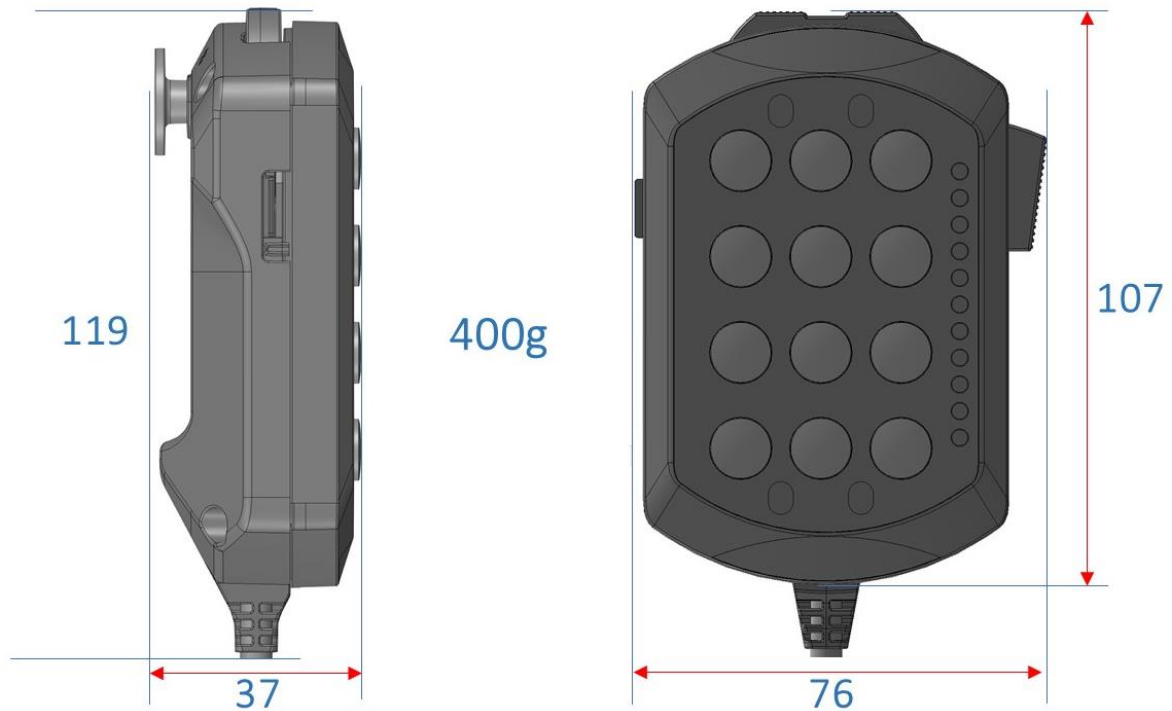
CEM selon Règlement n°10

- Rampe Bleue et rampe orange : E2 10R05 15217

Sirènes

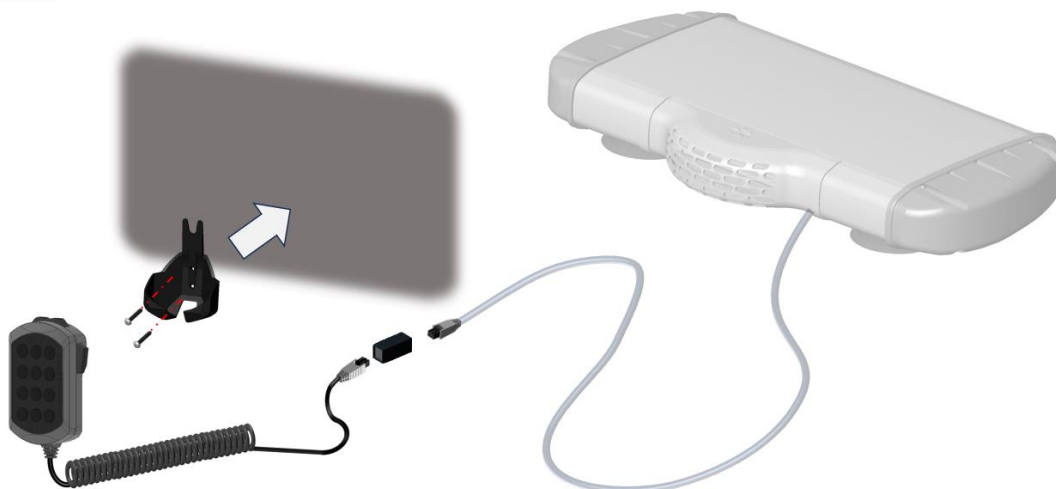
- Tonalité Police : TP POL 15271R
- Tonalité Gendarmerie : TP GEN 15272R
- Tonalité Sapeurs-Pompiers : TP SPO 15273R
- Tonalité UMH : TP UMH 15274R
- Tonalité ASA : TP ASA 15275R

2. CARACTERISTIQUES BOITIER DE COMMANDES HANDY



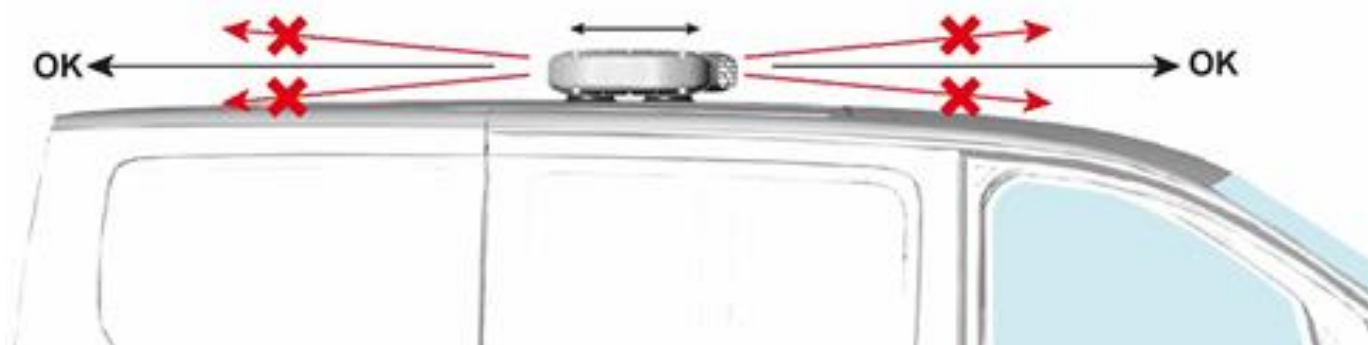
- Marquage "E" Règlement R10 n° "E2*10R03*11026
- CISPR25 (2008) : classe 5 en rayonné ; classe 5 en conduit
- Lecteur carte mémoire µSD Classe 6 ou 10 jusqu'à 8Go
- Enregistrement des messages au format « WAV » en mono échantillonné à 16 bits pour 20,8 Khz et une taille de 40 Ko / sec

3. INSTALLATION



Avant de poser la rampe MINI VEGA sur le pavillon du véhicule, s'assurer du bon état de la surface sur laquelle les patins magnétiques reposeront.

Cette surface doit être plane et propre afin d'assurer un contact optimum entre les patins et le pavillon. Nettoyer le pavillon si nécessaire. Elle doit également être attractive pour la fixation magnétique. Les pavillons en polyester et dérivés ne sont donc pas compatibles.



Faire cheminer le faisceau de la rampe par le plus court chemin jusqu'à l'intérieur du véhicule.



ATTENTION DANGER

Ne jamais dépasser la vitesse de 261.5 km/h avec la rampe a patins magnétiques installée sur le pavillon du véhicule.

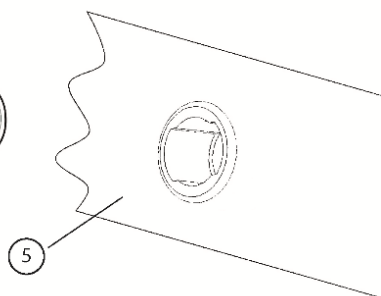
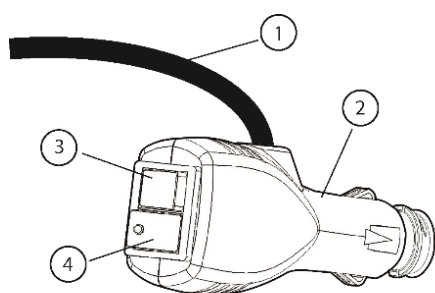
au-delà de cette limite, la rampe se décolle du pavillon sous l'effet de la pression aérodynamique et se retrouve arrachée de celui-ci.

4. FONCTIONNEMENT



S'assurer que la prise allume-cigare soit suffisamment calibrée pour la puissance électrique de la rampe de 8 à 10A.

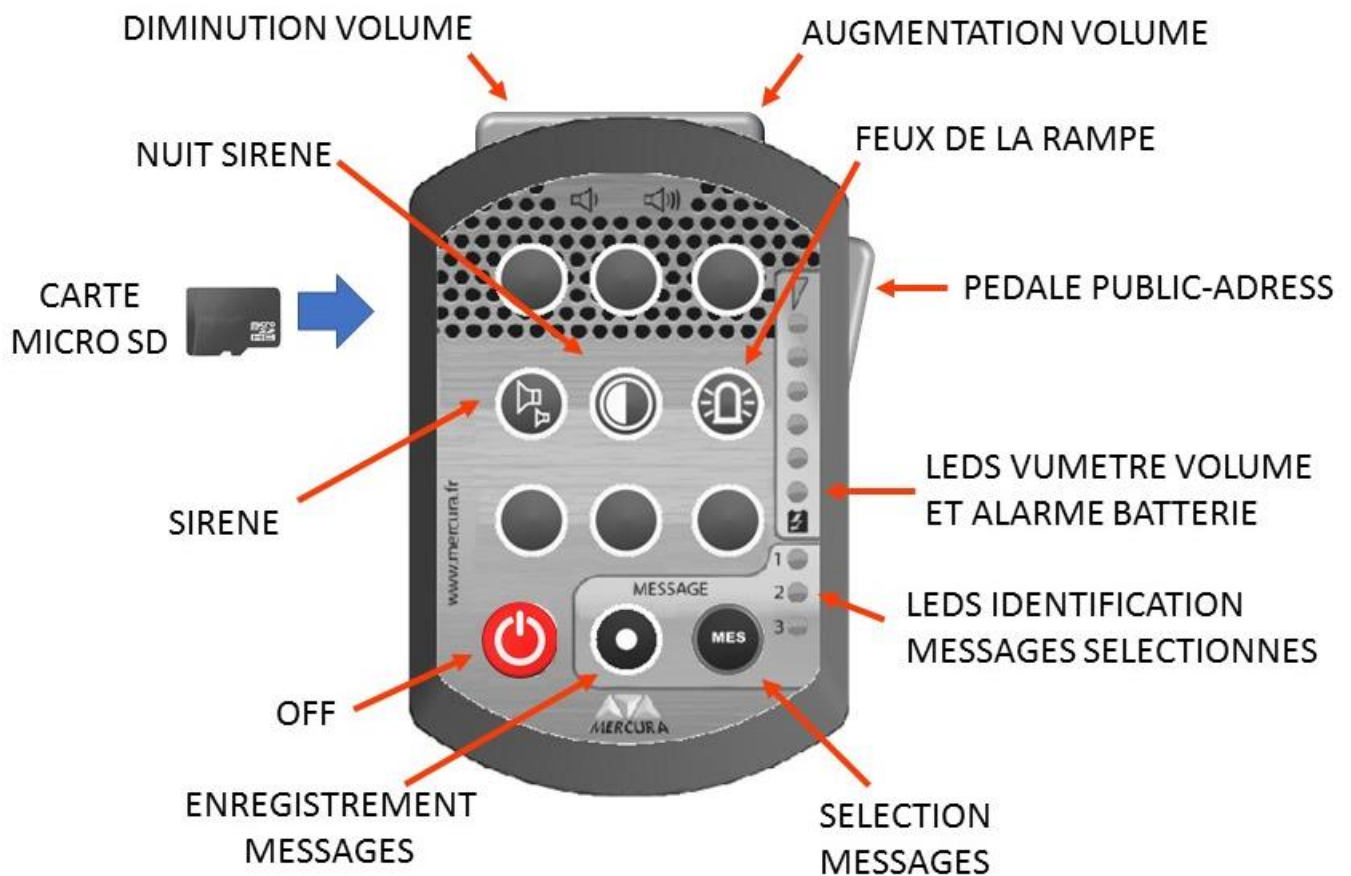
Insérer le connecteur dans la prise allume-cigare du véhicule.



1. Faisceau de la rampe
2. Connecteur allume-cigare
3. Bouton-poussoir non fonctionnel
4. Interrupteur de mise sous tension

La rampe est sous tension en basculant l'interrupteur ON/OFF (Repère 4 : Interrupteur avec voyant rouge > Marche : voyant rouge allumé).

Le boîtier de commandes Handy :



MISE SOUS TENSION SYSTEME

- Par appui sur n'importe quelle touche du boîtier de commandes.
- Lorsque la clé de contact du véhicule est positionnée sur « Accessoires » ou « Démarrage » si l'option a été câblée.

ALARME BATTERIE ET ARRET BATTERIE BASSE

Allumage du voyant d'alarme batterie basse pour une tension inférieure à 11,8 volts (véhicules 12 volts) et 23,6 volts (véhicules 24 volts)

L'alarme batterie est visualisée lorsque les 6 led rouges du vumètre de volume clignotent selon les niveaux suivants :

- 1^{er} niveau : 11.8V / 23,6V
 - 3 bips + voyant d'alarme batterie clignotant (3 courts, 1 pause)
- 2^{ème} niveau : 11.5V / 23V
 - ✓ Déclenchement de la temporisation d'arrêt système de 3 minutes*.
 - ✓ La tension batterie est toujours <11.5 au bout de 3 minutes : Arrêt système



*ATTENTION : Si tension chute brutalement en dessous de 11 volts, le système se coupe au bout de 15 secondes (En 12 volts comme en 24 volts). Ce symptôme est révélateur d'une batterie défectueuse ou usagée.

ARRET SYSTEME

- Manuellement par appui sur la touche « Arrêt ».
- Automatiquement au bout d'une temporisation de 3 heures si le moteur du véhicule ne tourne pas.
- Automatiquement lorsque la tension du véhicule descend en-dessous de 11,5 volts (véhicules 12 volts) ou en-dessous de 23 volts (véhicules 24 volts).



FONCTION FLASH FEUX BLEUS DE LA RAMPE

- Manuellement par la touche associée.
- Manuellement activée par la touche Sirène.



FONCTION SIRENE

- Manuellement par la touche associée.



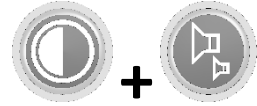
FONCTION NUIT SIRENE

- Manuellement par la touche associée.



SELECTION TONALITE (SI OPTION MULTITONALITES)

- Manuellement par appui maintenu sur la touche NUIT SIRENE puis par appui sur la touche SIRENE. Permet de faire basculer les différentes tonalités de la rampe.



DIFFUSION MESSAGE PRE-ENREGISTRE

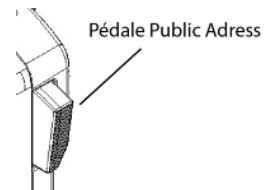
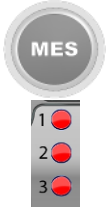
- Le bouton-poussoir « MES » permet la sélection de 3 messages vocaux sauvegardés au format « WAV » sur la carte mémoire SD lorsque cette dernière est insérée dans le lecteur situé sur le côté gauche du HANDY. La position initiale est « Arrêt ». Toutes les leds de sélection de message sont éteintes. Un premier appui permet de sélectionner le premier message, la led correspondant au message n°1 s'allume et le message est diffusé après une temporisation de 2 secondes environ.
- Un second appui sélectionne le message n°2, allume la led associée et de diffuse le message après une temporisation de 2 secondes environ.
- Un troisième appui sélectionne le message n°3, allume la led associée et de diffuse le message après une temporisation de 2 secondes environ.
- L'arrêt de la diffusion est effectué par un 4^{ème} appui sur le bouton-poussoir « MES ». Les led associées aux messages sont éteintes.



5. ENREGISTREMENT DE MESSAGES

ENREGISTREMENT MESSAGE SUR LE SPA

- Le mode « ENREGISTREMENT » est activé par appui sur le bouton-poussoir « ENREGISTREMENT MESSAGE ».
- Sélection du message à enregistrer s'effectue par appui sur le bouton-poussoir « MES ». Le message sélectionné est identifié sur une des 3 led d'information dédiées aux messages.
- Appuyer et maintenir la « PEDALE PUBLIC ADDRESS » débute l'enregistrement de la voix via le microphone. Ce message vocal est enregistré sur la carte mémoire Micro SD.
- Relâcher la « PEDALE PUBLIC ADDRESS » arrête l'enregistrement.
- Un appui sur le bouton-poussoir « ENREGISTREMENT MESSAGE » quitte le mode « ENREGISTREMENT ».



ENREGISTREMENT MESSAGE A PARTIR D'UN PC

Les messages peuvent être directement enregistrés sur une carte mémoire micro SD à partir d'un PC et d'un logiciel adapté tel que Audacity ou équivalent. Le paramétrage du logiciel doit être :

- Mono
- 16 bits
- Fréquence d'échantillonnage 20833 Hz
- Taille message : 40 Ko par seconde d'enregistrement
- Durée maximum théorique d'un message : supérieur à 6h30 (1Go maximum / message)

Nombre maximum de messages : 3

Nom des fichiers à respecter à l'enregistrement (En majuscule) : MESS1.WAV / MESS2.WAV / MESS3.WAV